

Compte rendu du concours Astronome-Adjoint 2020

Le concours 2020 a été très particulier à plusieurs niveaux. Tout d'abord nous n'avions qu'un tout petit nombre de postes ouverts, pas de concours Astronome, une situation pandémique qui nous a contraint de travailler entièrement en visioconférence, et enfin un calendrier décalé compte tenu de la mise en place tardive des nouvelles sections du CNAP.

Si on peut globalement se satisfaire des auditions en visioconférence, il est toutefois nécessaire de noter que l'interactivité est malgré toute réduite. Pour les délibérations, le travail en visioconférence nécessite une discipline beaucoup plus forte, qui peut, d'un certain point de vue, avoir du bon mais qui complique aussi le suivi des fils de discussion.

1. Rappel des résultats

A l'issue des phases d'admissibilité et d'admission, la section Astronomie du CNAP identifie les recrutements suivants, par ordre alphabétique :

- Tanguy BERTRAND Observatoire de Paris ANO2 MARS2020/SuperCam
- Audrey COUTENS Observatoire Midi-Pyrénées ANO5 CASSIS

Ces deux recrutements rentrent dans le cadre du coloriage ANO2, 4, 5 : Production et diffusion des données issues des grands instruments de la discipline (voir ci-dessous).

2. Déroulé du concours

2.1 Ouverture du concours et réception des candidatures

Le concours a été ouvert le 13 mars 2020 avec une date de clôture au 23 avril 2020, 16h (CET). Les coloriages définis par l'INSU pour ce concours étaient les suivants :

- ANO2, 5 et 6 : Météorologie de l'espace
- ANO2, 4 et 5 : Production et diffusion des données issues des grands instruments de la discipline

Le premier coloriage porte sur la météorologie de l'espace, thématique qui s'appuie sur l'instrumentation (ANO2), le traitement, l'archivage et la diffusion des données (ANO5) et sur la prévision et la surveillance systématique des activités solaires (ANO6). La météorologie de l'espace est une discipline à impact sociétal (télécommunications, santé, sûreté) mise en avant par l'INSU. Le second coloriage porte sur la thématique de la donnée depuis la production jusqu'à la diffusion. La donnée est le produit de l'observation et l'élément de base de l'astronomie. Les capacités de production et de traitement connaissent une révolution en astronomie qui est productrice et utilisatrice de Big Data au sens premier du terme. Ce coloriage marque la nécessité pour la communauté astronomique française d'être leader dans ce domaine. La question de la donnée en astronomie repose sur leur production via les instruments dotés d'une mission de service pour toute la communauté (ANO2), leur collecte via les grands relevés (ANO4) et leur traitement et distribution (ANO5).

102 dossiers ont été déposés à l'heure limite mais 8 dossiers ont été déclarés irrecevables (dossiers incomplets). Il est important de noter que 51 candidatures (la moitié) ont été enregistrées uniquement le dernier jour, et parmi celles-ci 7 ont malheureusement été classées parmi les 8 irrecevables.

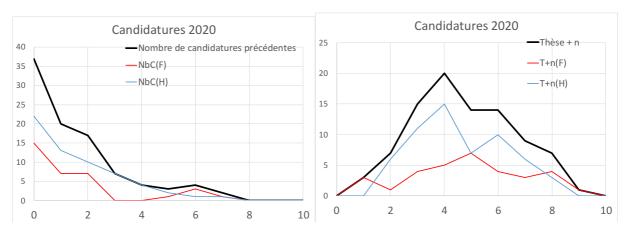
Les 94 dossiers provenaient de 14 établissements différents et relevaient des 6 services d'observation :



		SO1	SO2	SO3	SO4	SO5	SO6
OP - Observatoire de Paris	23	2	12	5	2	1	1
OMP - Observatoire Midi-Pyrénées	17	0	10	0	3	2	2
Pythéas - OSU Institut Pythéas	13	0	10	0	2	1	0
OCA - Observatoire de la Côte d'Azur	9	1	0	3	3	2	0
OSUPS - Observatoire des Sciences de l'Univers Paris SUD	9	0	4	1	2	2	0
OSUG - Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble	6	0	0	2	2	2	0
OL - Observatoire de Lyon	5	0	3	0	2	0	0
THETA - Observatoire des sciences de l'Univers THETA de Franche-Comté Bourgogne	4	0	0	0	1	3	0
OASU - Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	2	0	1	1	0	0	0
OAS - Observatoire astronomique de Strasbourg	2	0	0	0	0	2	0
OREME - Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement	1	0	1	0	0	0	0
OSUC - Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre	1	0	1	0	0	0	0
IAP - Institut d'Astrophysique de Paris	1	0	1	0	0	0	0
IPGP - Institut de Physique du Globe de Paris	1	0	1	0	0	0	0
	94	3	44	12	17	15	3

Les 94 dossiers comprenaient 34 Femmes (36%) et 60 Hommes (64%), soit un ratio F/H assez supérieur au ratio actuel du corps du CNAP (26%).

L'ancienneté des dossiers peut être analysée soit par le nombre de candidatures antérieures, soit par le nombre d'années après la thèse. La figure ci-dessous montre une nouvelle fois que le début de candidature est de plus en plus tardif (thèse +4 en grande majorité) ce qui introduit une tendance inquiétante quant à l'objectif de chercher un recrutement plus jeune. On constate aussi que la très grande majorité des femmes présente un nombre de candidatures précédentes inférieur ou égal à 2 alors que la répartition pour les hommes s'étale beaucoup loin (n=6).



Tous les responsables de service d'observation ont été contactés le 20 avril 2020 pour un retour avant le 15 mai 2020 sur les priorités des services, en termes de tâches de service uniquement et en indiquant la liste par ordre alphabétique des candidats ayant pris contact avec les différents responsables.

Les directeurs d'Etablissements ont été contactés le 27 avril 2020 pour un retour avant la fin juin 2020 afin de récolter les priorités thématiques des établissements.

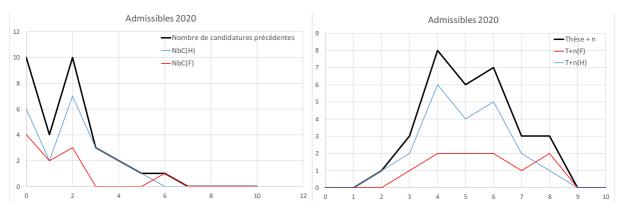
2.2 Processus jusqu'à l'admissibilité

- Le bureau a travaillé dès la clôture le 23 avril au soir pour mettre à disposition de l'ensemble de la section l'intégralité des 94 dossiers ainsi que la table récapitulative.
- Les membres de la section avaient jusqu'au dimanche 26 avril pour déclarer leurs conflits d'intérêts personnels ou institutionnels.



- Les lettres de recommandation ont été acceptées jusqu'au dimanche 26 avril inclus compte tenu de la situation particulière.
- Le bureau s'est réuni le mardi 28 avril pour désigner trois rapporteurs par dossier et finaliser la fiche récapitulative que chaque rapporteur devait fournir en vue du jury d'admissibilité.
- La présentation des trois rapports a été faite en session plénière les 1 et 2 juin pour l'ensemble des 94 dossiers. Le 2 juin au soir une première session de délibération de 2h a conclu la journée.
- Le jury d'admissibilité s'est clôturé le mercredi 3 juin à 11h avec l'envoi au Ministère du Procès-Verbal établissant la liste des 31 dossiers déclarés admissibles à l'oral.
- Les 31 dossiers provenaient de 10F (32%) et 21H (68%), soit un ratio très proche du ratio initial.

La figure ci-dessous présente la répartition des 31 dossiers en fonction du nombre de candidatures précédentes et du nombre d'années après la thèse. Il apparait qu'une très grande majorité (~70%) des candidats admissibles sont à leur troisième candidature au maximum. L'histogramme en fonction du nombre d'années après la thèse semble un peu plus marqué autour de thèse +4/+5/+6 par rapport à l'histogramme initial. On ne constate pas de distorsion forte des histogrammes par rapport à ceux des candidatures, par rapport au genre.



2.3 De l'admissibilité au jury d'admission

- Tous les candidats déclarés admissibles ont été contactés individuellement afin d'analyser la possibilité de mener l'ensemble du jury d'admission en visioconférence.
- Le bureau a désigné deux rapporteurs pour chaque dossier, 1 parmi les 3 rapporteurs de la phase d'admissibilité et 1 nouveau rapporteur. Il n'a pas été demandé de rapports écrits pour ce deuxième examen des dossiers.
- L'agenda du jury d'admission a été publié le 12 juin 2020 puis modifié dans la dernière semaine suite au désistement de deux candidats déclarés admissibles au concours CNRS Section 17,ce qui explique le nombre de 29 auditions in fine.

2.4 Jury d'admission

- Le jury d'admission s'est tenu du 6 au 10 juillet 2020, en session plénière et en visioconférence.
- Les 29 auditions (15mn de présentation et 15mn pour les questions) ont toutes été menées en visioconférence. Une seule présentation a dû être interrompue deux minutes environ avant de pouvoir reprendre correctement. Les auditions se sont terminées le mercredi 8 juillet à 15h30.
- Les délibérations se sont tenues le jeudi 9 et vendredi 10 juillet. La première journée a quasiment été intégralement consacrée à l'écoute des deux rapporteurs de chacun des 29 dossiers et à un débat de l'ensemble de la section sur chaque dossier.



3. Recommandations aux candidats

La section Astronomie du CNAP tient à rappeler l'importance des recommandations ci-dessous :

- Respecter le canevas proposé et respecter surtout strictement les limites indiquées en nombre de pages.
- De manière assez naturelle mais sans que cela constitue une obligation absolue, il est apprécié par la section qu'une des lettres de recommandation provienne de l'équipe d'accueil.
- Bien respecter la distinction entre les publications de rang A et celles provenant de comptesrendus de conférences. Nous constatons une inflation de conférences indiquées comme 'conférence invitée'. Nous tenons à rappeler la valeur importante de ces conférences invitées mais aussi le désagrément qu'un rapporteur peut avoir quand il constate qu'il ne s'agit en aucune façon d'une véritable invitation, au sens d'une invitation par le comité d'organisation scientifique d'une conférence. Les interventions dans les ateliers de collaboration n'entrent notamment pas dans cette catégorie.
- Il est rappelé qu'un contact approfondi doit être pris avec le ou les responsables de service d'observation afin de construire un projet qui s'insère naturellement dans les besoins exprimés par les services et validés par l'INSU. La section s'attache à analyser les compétences présentées pour remplir ce service ainsi que la bonne compréhension des objectifs de cette mission de service particulière du corps du CNAP.
- La mission d'enseignement dans le corps du CNAP est très clairement définie dans le décret et dans le référentiel que la section met à disposition sur son site web. Il est là aussi très fortement recommandé de prendre contact de manière approfondie avec les responsables d'enseignement de manière à construire un projet en cohérence avec les compétences présentées, avec les besoins connus des filières, et en accord avec le référentiel du CNAP. En outre, la section s'appuie également sur la présentation des nécessaires expériences d'enseignement passées pour juger de la qualité de cette partie du dossier. Cette mission d'enseignement nécessite aussi que la section s'assure d'un niveau de français suffisant et une partie de l'audition doit pouvoir se dérouler en français.